

HONORAIRES DE L'AGENCE

A partir du 30 Novembre 2020

VENTES :

MAISONS – APPARTEMENTS – TERRAINS – LOCAUX PROFESSIONNELS

A charge Acquéreur

De 0 € à 50 000 €	:	5 000 €
De 50 001 € à 110 000 €	:	8 000 €
De 110 001 € à 160 000 €	:	11 000 €
De 160 001 € à 260 000 €	:	14 000 €
De 260 001 € à 360 000 €	:	17 000 €
De 360 001 € à 410 000 €	:	20 000 €
De 410 001 € à 510 000 €	:	25 000 €
De 510 001 € à 610 000 €	:	32 000 €
Si supérieur à 610 001 €	:	6 % du montant du bien

AVIS DE VALEUR :

150 € TTC

Sauf en cas d'une délivrance d'un mandat exclusif

LOCATIONS :

Un mois de loyer hors charges

Montant réparti à hauteur de 50% locataire et 50 % pour le bailleur – loi du 06 juillet 1989

GESTION LOCATIVE :

Montant des honoraires : 5 % HT du loyer charges comprises